

POLITIQUE RELATIVE AUX COMPÉTITIONS

Note : cette politique ne s'applique pas aux maîtres-nageurs.

Visibilité

1. Tout nageur, participant à une compétition, devra porter le maillot, le casque de bain et le t-shirt du Club. Le maillot du Club n'est pas requis pour les nageurs qui utilisent les maillots de performance. Quant au survêtement du Club, celui-ci est recommandé mais n'est pas obligatoire.
2. Tout entraîneur et/ou accompagnateur accompagnant le Club en compétition devra porter le chandail du Club (fournit par le Club).

Inscriptions et absences

1. Les nageurs devront participer aux compétitions sélectionnées par leur entraîneur. Les nageurs du programme compétitif, qui rencontrent les temps de qualification, doivent s'engager à participer minimalement aux compétitions suivantes: championnats (hiver et été) en fonction de leur niveau, le championnat par équipe et les invitations locales (Gatineau et Ottawa).
2. Une fois l'inscription faite, le nageur qui ne peut plus participer pour cause de maladie devra quand même acquitter les frais d'inscription à moins que le retrait à la compétition se fasse avant la date butoir prédéterminée par le club.
3. Pour les compétitions provinciales, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et hébergement s'il avise son entraîneur avant la compétition et le satisfait de la suffisance des motifs. Un certificat médical sera normalement exigé dans ces circonstances.
4. Pour les compétitions nationales avec transport aérien ou par train, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et hébergement uniquement dans le cas où le Club peut obtenir remboursement des dépenses encourues.

Transport et hébergement

1. Lors des compétitions à l'extérieur de la région, tous les nageurs seront hébergés et transportés par le Club. Il n'y aura pas d'exception à cette règle.

Coût des compétitions:

1. Les coûts d'inscription, de transport et hébergement reliés à une compétition devront être acquittés avant la date limite mentionnée au calendrier de compétitions affiché sur notre site internet. À noter que les inscriptions aux compétitions seront faites selon deux barèmes :
 1. comme inscription hâtive donnant droit à un rabais si faite avant une date prédéterminée et communiquée en avance;
 2. comme inscription normale après la date butoir ne donnant pas droit à un rabais.

À noter que certaines compétitions nationales peuvent comprendre des coûts de transport extraordinaires (Aérien ou par train) et d'hébergement plus élevés.